

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
PV-1 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) Année 2025

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Evelyne VOLAN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ).

ABSENT : Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Noël DUPONT est nommé secrétaire de séance.

M. Assad AKHLAFA, rapporteur, informe le Conseil municipal que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) contribue à l'amélioration de la vie de quartier et à la participation des citoyens d'Oyonnax aux projets de leur ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer sur les trois demandes 2025 de subventions suivantes :

Objet :
 PV-1 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) Année 2025

Jury FIL du 12 novembre 2025

Porteur du projet	Titre du projet	Objet du projet	Lieu action	Nbr de participants	Coût total projet	Subvention demandée	Subvention octroyée
ACVA	<i>Découverte du 1055</i>	Temps d'activité proposé au 1055 pour les familles et habitants isolés, ou n'ayant pas l'habitude de sortir.	1055 d'Oyonnax	50 personnes	670 €	400 €	400 €
ADSEA	<i>Une journée à la montagne</i>	En lien avec l'animateur Jeunesse du CSO, et dans le cadre d'une action collective d'insertion sociale, organisation d'une journée détente pour découvrir le ski et pour renforcer le groupe de participantes qui se sont impliquées tout au long de l'année sur les temps forts et associatifs du quartier.	Lelex	6 personnes	1 000 €	500 €	500 €
CINE OYO	<i>La fierté d'Oyo</i>	Réalisation d'un documentaire de 40 minutes pour mettre en valeur 9 parcours de réussite de jeunes Oyonnasiens (8 garçons et 1 fille). Projections à programmer : CCA, Centres sociaux, établissements scolaires, partenaires accompagnant les jeunes)	Oyonnax	9 personnes	1 600 €	1 300 €	1 300 €

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du jury FIL du 12 novembre 2025,

Vu l'avis de la Commission de la Politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à demander à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention,
- Précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2025.

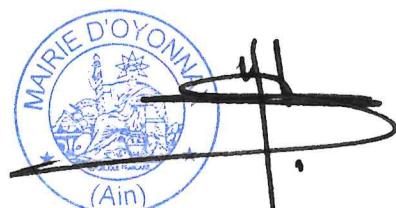
Fait à Oyonnax, le 8 décembre 2025

Secrétaire de séance,



Noël DUPONT

Le Maire,



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **09 DEC. 2025**
- par sa publication le **09 DEC. 2025**

Le Maire